

**DEPARTEMENT DES  
LANDES  
COMMUNE DE  
MESSANGES**

**Nombre de conseillers en  
fonction :**

**14**

**Nombre de conseillers  
présents :**

**11**

**Nombre de votants :**

**13**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 17 JUILLET 2023 à 18 heures 30**

**L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MESSANGES s'est réuni à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé BOUYRIE, Maire**

**Présents :** BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, PELLEGRINO M, BOUYRIE F, LAUDOUAR E, BAMBALERE M, LAVIELLE G, AROCENA U  
**Absents excusés :** BOIREAU C, COUDRAY J, DABBADIE G

**Ont donné pouvoir :** COUDRAY J à BOUYRIE H, DABBADIE G à BAMBALERE M,

**Secrétaire de séance :** LAUDOUAR E

**Date de convocation : 17 Juillet 2023**

**Ordre du jour :**

**Affaire n° 1 : Attribution subvention championnat de France UNSS Basket**

**Affaire n° 2 : Institut DON BOSCO – Convention de mise à disposition d'un ensemble immobilier**

**Affaire n° 3 : Congrès des Maires 2023**

**Affaire n°4 : Création de postes saison 2023**

**Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 Juin 2023**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 Juin 2023 est arrêté à l'unanimité.

**Compte-rendu des décisions municipales**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal de la commune de Messanges en date du 27 Mai 2020 emportant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions municipales :

Décision Municipale n° 2023-15 Convention de mise à disposition - piscine municipale – P Guillemet

**Affaire n° 1 : Attribution subvention championnat de France UNSS Basket**

Monsieur le Maire les courriers en date du 26 avril 2023 portant sur une de participation financière pour deux enfants de Messanges ayant participé au championnat de France UNSS Basket

Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder une participation de 20 € à l'élève BOUHI Redwan et une participation de 20 € à l'élève MUÑOZ Elora, afin de soutenir leur participation au championnat de France UNSS de basket et d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 65131 du Budget de la Commune pour l'exercice 2023.

**Affaire n° 2 : Institut DON BOSCO – Convention de mise à disposition d'un ensemble immobilier**

Monsieur le Maire explique que l’Institut DON BOSCO propose comme chaque année, une convention pour la mise à disposition de 18 logements rue Mado Cazin à Vieux-Boucau du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2023 afin d’y accueillir le Détachement Spécial d’Intervention de la Gendarmerie (DSIG).

Ce détachement est destiné à assurer la sécurité pendant les nuits de la période précitée sur les communes de Vieux-Boucau, Messanges, Moliets-et-Maâ et Soustons. Cette période pourra être éventuellement prolongée selon les besoins.

Le financement de cette mise à disposition de logements est assuré in solidum par les communes concernées. Chaque commune s’engage à prendre à sa charge un quart des frais de mise à disposition.

Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité décide d’approuver les termes de la convention liant la Commune de Messanges à l’Institut DON BOSCO, s’engage à verser la participation communale qui correspond au quart des frais de mise à disposition lesquels comprennent la location de 20 000 € ainsi que les frais de consommation (eau, électricité, téléphone, internet), autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

**Affaire n° 3 : Congrès des Maires 2023**

Monsieur le Maire informe qu’en application de l’article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires, Adjoint et Conseillers Municipaux peuvent prétendre au remboursement des frais liés à l’exécution de mandats spéciaux.

Monsieur le Maire propose à l’Assemblée de considérer que la participation au Congrès des Maires soit qualifiée de mandat spécial et de décider que les frais de transport et autres frais annexes soient pris en charge par la collectivité sur présentation d’un état de frais.

Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité décide de considérer le Congrès des Maires comme un mandat spécial et d’autoriser les élus suivants à participer au Congrès des Maires qui se tiendra à Paris du 21 au 23 Novembre 2023 : Monsieur BOUYRIE Hervé, Maire et Madame CASTAGNET Pascale, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

**Affaire n° 4: Crédit de postes saison 2023**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 11 avril 2023 portant création d’emplois de maîtres-nageurs sauveteurs non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité et assurer la surveillance des plages et de la piscine municipale.

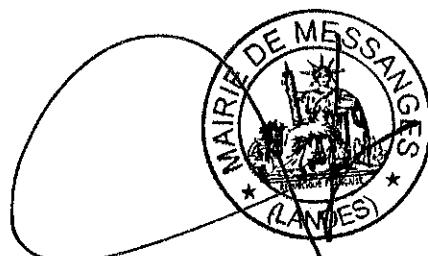
Il précise que considérant la situation d’urgence dans laquelle s’est retrouvée la commune suite au départ précipité des CRS en date du 30 juin 2023 et la nécessité de recruter des maîtres-nageurs sauveteurs en renfort pour assurer la surveillance des deux plages de Messanges, il convient de régulariser la création des postes.

Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité décide de créer un 12 emplois non permanent à temps non complet d’éducateur sportifs MNS, emploi de catégorie hiérarchique B pour la période du 30 Juin 2023 au 16 Juillet 2023 pour faire face à l’accroissement saisonnier d’activité

*L’ordre du jour étant épousé la séance est levée à 19h15*

Le Maire

Le secrétaire de séance



Hervé BOUYRIE

A handwritten signature in black ink.

Eloi LAUDOUAR